

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il faudrait évidemment que j'examine le contexte de la déclaration que vous citez. Il faudrait examiner cela dans son ensemble.

Mais je puis dire, tel que je l'ai mentionné à mon ami de Granby, que le fait que la Caisse ou la Société générale de financement détiendrait les actions est important comme fait, purement parce qu'il s'agit d'un véhicule qui nous amène auprès du gouvernement du Québec. Il est important dans une telle transaction de pouvoir dialoguer avec l'interlocuteur qui, tout de même, exerce le pouvoir décisionnel. C'est tout.

M. Cassidy: Monsieur le Président, le très honorable premier ministre saurait-il que les préjugés idéologiques de Bay Street exprimés par son ministre de l'Expansion industrielle régionale ne seront pas la politique du gouvernement et que le gouvernement se souciera des vrais besoins économiques des Québécois?

M. Mulroney: Monsieur le Président, je peux vous dire que le seul Québécois qui entretient des préjugés favorables à l'endroit de Bay Street, c'est le député de Shawinigan qui les représente.

* * *

[Traduction]

LES FORÊTS

LE CENTRE FORESTIER DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 11 juillet 1984, en tant que chef de l'opposition, le premier ministre a envoyé un télex au maire de Corner Brook, lui affirmant que son parti et lui n'annuleraient pas la décision de transférer le centre forestier du gouvernement fédéral de Saint-Jean à Corner Brook s'ils accédaient au pouvoir. Le 8 novembre, son ministre des Finances a annulé cette décision en annonçant une économie de 3.5 millions de dollars pour l'année financière 1985. Compte tenu du fait que j'ai en main ...

M. Hnatyshyn: Règlement.

M. Tobin: ... un double de cette lettre adressée au maire de Corner Brook, le premier ministre voudrait-il bien dire à la Chambre et à tous les Canadiens, après s'être engagé à créer ce centre forestier, si ses engagements valent au moins le papier sur lequel ils sont écrits?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens dans mes deux mains une paire de lunettes avec laquelle je me ferai un plaisir d'examiner le document dont parle mon honorable ami. Toutefois, le député sait parfaitement que certains projets importants, dont celui-ci, ont malheureusement dû être reportés ...

M. Turner (Vancouver Quadra): Oh, oh!

M. Mulroney: ... à la suite des décisions annoncées le 8 novembre.

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Cela s'appelle retourner sa veste.

M. Mulroney: Mon honorable ami sait parfaitement que, même si nous sommes dans l'impossibilité de donner suite à ce projet pour le moment, nous avons conclu l'accord de l'Atlantique, qui est le programme le plus positif pour le développement de Terre-Neuve et du Labrador qui ait vu le jour depuis que Terre-Neuve s'est joint à la Confédération en 1949.

Des voix: Bravo!

LA TENEUR DU TÉLEX

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre pour ces jolies balivernes, mais les gens de ma circonscription s'attendent à une réponse claire et nette. Je pèse soigneusement mes mots, monsieur le Président, et le premier ministre aura l'occasion de voir ce document, comme tous les députés à la Chambre. Ses engagements valent-ils le papier sur lequel ils sont écrits? Ou bien le premier ministre peut-il dire à la Chambre et aux habitants de Corner Brook s'il est un menteur?

M. Mazankowski: Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député souhaite-t-il reformuler sa question?

M. Tobin: Oui, monsieur le Président, je vais me faire un plaisir de reposer la question. Les gens de ma circonscription attendent une réponse claire du premier ministre. Il a écrit ce document, il l'a signé, et nous voulons simplement savoir s'il annonçait honnêtement ses intentions dans ce document? Était-il sincère en écrivant cette lettre, ou est-il un menteur?

Une voix: C'est une question.

M. Clark (Yellowhead): Et le chef de l'opposition a l'audace d'en rire; c'est honteux!

M. le Président: Je vais mettre les points sur les «i» au député. Il est inacceptable d'employer des termes antiréglementaires, même sous forme de questions. Est-ce clair? Par conséquent, je demande pour la dernière fois au député s'il veut reformuler sa question.

M. Mazankowski: Retirez vos paroles!

M. Clark (Yellowhead): Oui, retirez vos paroles!

M. Tobin: J'essaie de la reformuler, monsieur le Président. Le Règlement de la Chambre ...

M. le Président: Le député veut-il reformuler sa question? Dans la négative, je vais simplement décider que la question est irrecevable.

M. Tobin: J'essaie de la faire.

M. le Président: Je déclare la question irrecevable. La parole est au député de Swift Current-Maple Creek.

Des voix: Bravo!